

La FCGF demande une revalorisation des métiers de la petite enfance et un soutien des collectivités publiques pour les difficultés financières que pourraient rencontrer les crèches suite au COVID- 19

Communiqué de presse, 30.03.2022

Si la pandémie a permis de mettre en exergue le rôle systémique des crèches, elle n'a cependant malheureusement pas permis de mettre en évidence les réalités du terrain ni d'obtenir une amélioration des conditions de travail et de financement.

En effet, bien que les normes permettant l'accueil des enfants en crèche dans le canton de Fribourg aient été assouplies pour faire face à la 5^{ème} vague de COVID-19, aucun système d'aide financière n'a été prévu pour les soutenir. Les crèches assument donc seules le risque financier lié à la politique sanitaire mise en place pour lutter contre le virus.

De plus, contrairement aux métiers médicaux, les métiers de la petite enfance n'ont bénéficié d'aucune reconnaissance financière ou symbolique.

Ainsi, en cette fin de pandémie, la FCGF a recensé auprès de ses membres les difficultés auxquelles ils ont été confrontés durant le COVID afin de mettre en lumière leurs besoins y relatifs. Pour ce faire, un questionnaire en ligne a été envoyé à toutes les crèches membres le 21 février 2022. 18 réponses ont été reçues, dont 16 de crèches francophones, soit un taux de réponse de 49%.

Clairement, les crèches sortent fragilisées de cette pandémie ; le personnel et les directions sont fatigués. Toutes notent une baisse de qualité de l'accueil durant le COVID et beaucoup ont des craintes sur l'impact financier que cette période pourrait avoir lors du bouclement des comptes.

Ainsi, le rôle systémique si central des crèches a un coût et nécessite qu'un investissement public soit fait. **C'est pour cela que la FCGF a interpellé le SEJ et l'ACF le 23.03.2022 afin de leur demander de :**

- Prendre en considération **les difficultés financières que pourraient rencontrer les crèches** à cause de la situation sanitaire et prévoir des mécanismes financiers pour les soutenir et s'assurer d'une égalité de traitement au niveau cantonal
- Mettre en œuvre **des mécanismes de revalorisation des métiers de la petite enfance** et de leurs conditions de travail, notamment en finançant :
 - Une augmentation du taux d'encadrement et du taux de personnel formé
 - Du temps de travail hors présence enfant

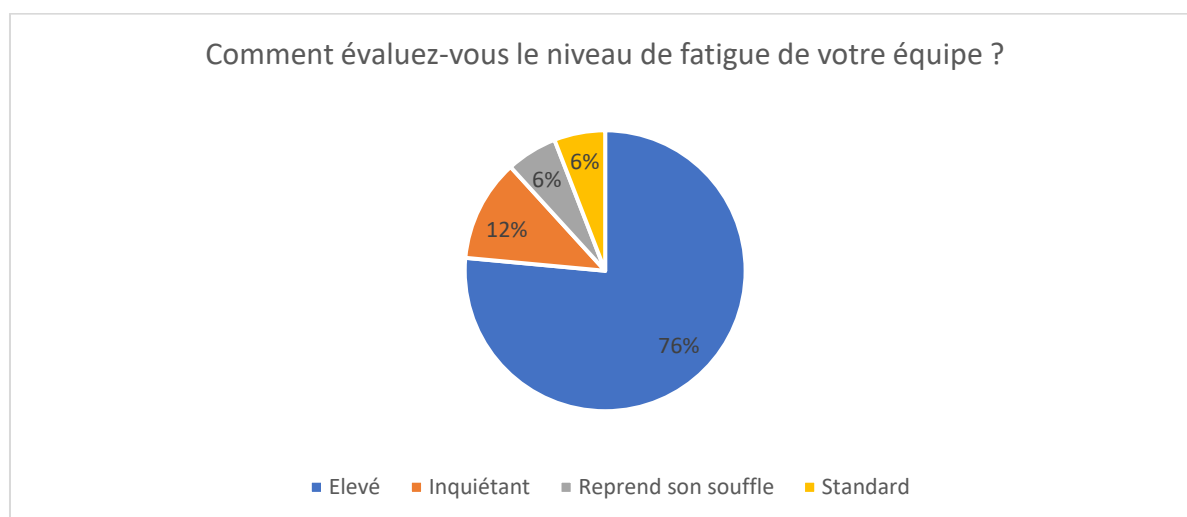
Ci-dessous, vous trouverez les résultats détaillés de notre sondage qui nous ont permis d'arriver à ces conclusions.

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à notre démarche. Pour tout complément, Madame Marie Girard, secrétaire générale est à votre disposition aux coordonnées suivantes : marie.girard@crechesfribourg.ch – 078.862.08.28.

Au niveau RH, 72% des crèches ont dû travailler en sous-effectif pendant le COVID, conformément aux dérogations proposées par le SEJ, pour faire face à la situation de manque de personnel durant la 5ème vague. De plus, 94% des répondants indiquent avoir rencontré des difficultés à trouver des remplaçants. 78% des remplacements ont été faits par des personnes figurant sur une liste de remplaçants propre à l'institution, ou par du personnel de la crèche qui a augmenté ses heures de travail.

Cela est également valable pour les apprentis, 17% des répondants indiquant avoir sollicité plus régulièrement leurs apprentis afin de pouvoir ouvrir leur structure. Certaines d'entre elles indiquent même avoir demandé à leurs apprentis de ne pas se rendre en cours afin de pouvoir avoir le quota d'encadrement nécessaire, bien qu'elles sachent cette pratique illégale.

Cette situation a un impact direct sur la santé des collaborateurs, 88% des répondants évaluant le niveau de fatigue des équipes élevé ou inquiétant.

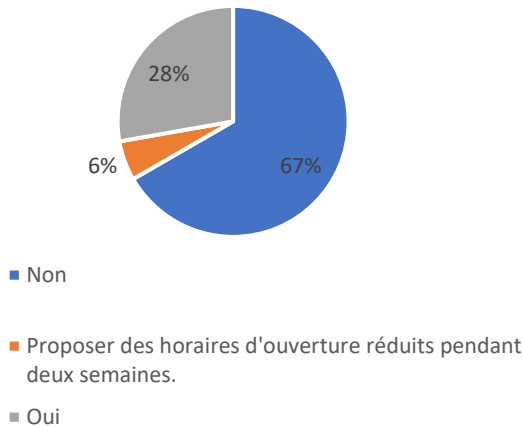


En ce qui concerne les aspects financiers, 44 % des répondants indiquent rencontrer des difficultés financières liées au COVID. Beaucoup mettent en évidence le fait que le budget prévu pour les remplacements a augmenté de manière significative en raison de la pandémie, sans pour autant pouvoir chiffrer pour l'instant le montant en question.

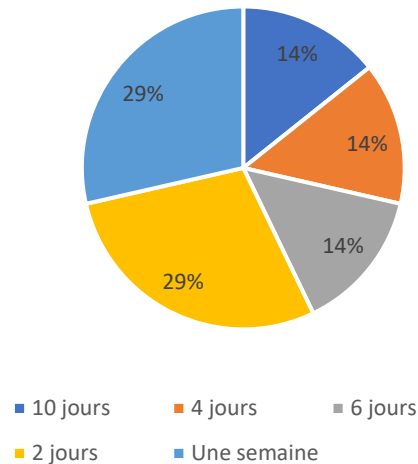
Néanmoins, les difficultés financières ne sont pas uniquement liées au remplacement de personnel. En effet, 39% des répondants n'ont pas pu accueillir des enfants par manque de personnel et ne peuvent donc pas facturer la prestation telle que prévue initialement.

De même, 34 % des répondants ont dû restreindre les horaires d'accueil ou fermer des groupes durant la pandémie, pour des durées allant de 2 à 10 jours selon les structures.

Avez-vous dû fermer des groupes en raison d'un manque de personnel ?



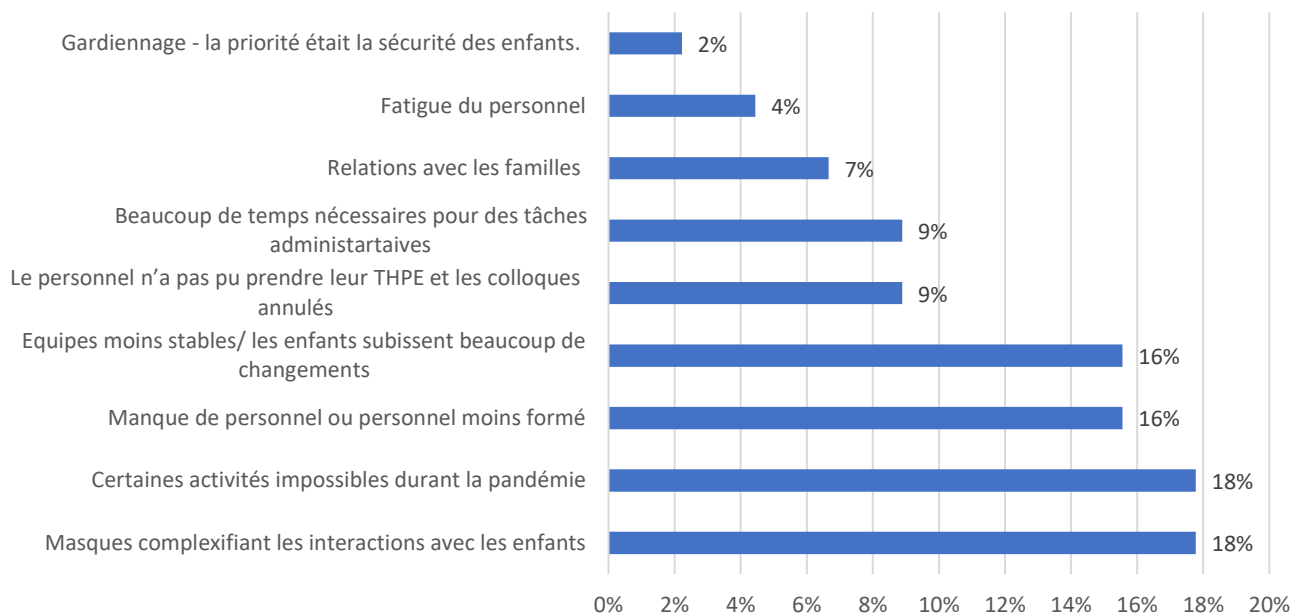
Si oui, pendant combien de temps ?



Nous constatons que la pandémie a eu un impact fort sur la situation financière des structures. Ainsi, si 22% des répondants ont des inquiétudes quant à l'avenir financier de leur structure à cause du COVID, ils sont 44% à projeter un déficit en 2022 à cause de la pandémie, et 50% à penser devoir combler un déficit en 2021 pour la même raison.

En ce qui concerne la qualité d'accueil, 100% des structures indiquent que la situation sanitaire a eu un impact sur la qualité de l'accueil. Les raisons indiquées sont les suivantes :

En quoi la pandémie a eu un impact sur la qualité de l'accueil



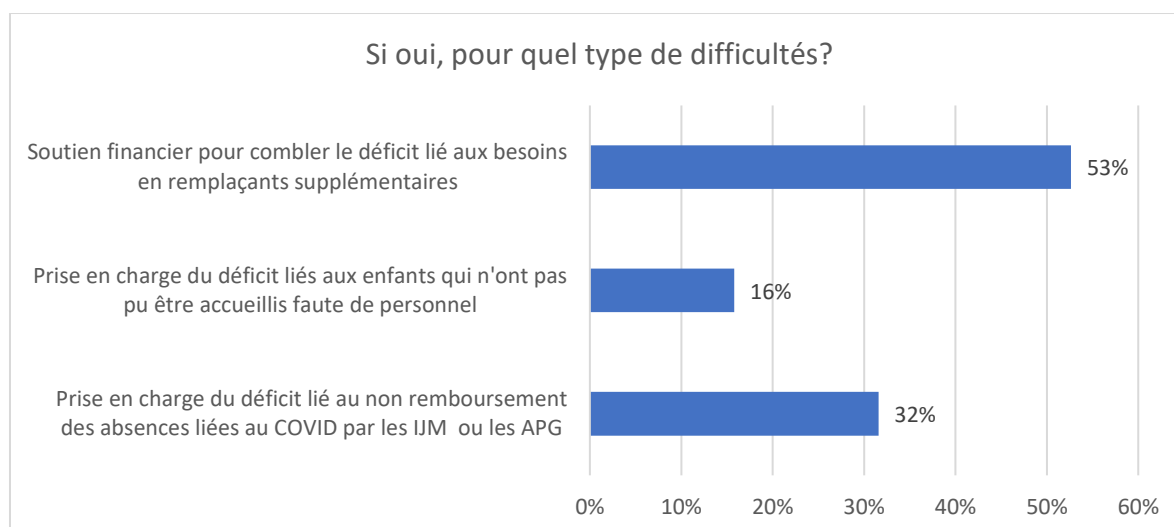
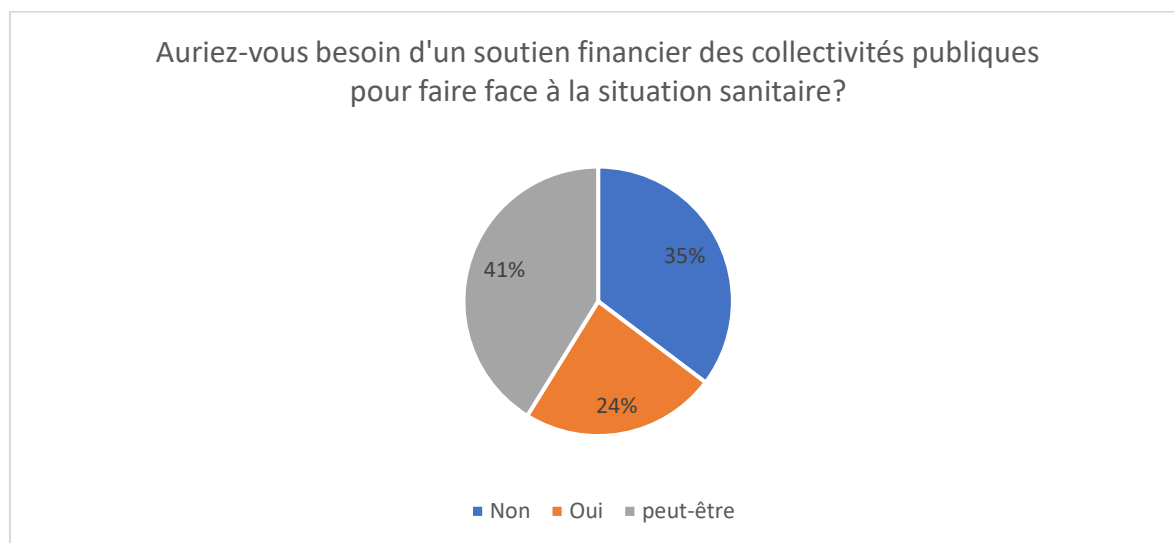
Nous pouvons ainsi mettre en exergue que si certaines préoccupations telles que le port du masque changeront rapidement ce qui permettra un retour à la qualité d'accueil standard, d'autres éléments

tels que les relations avec les parents ou la fatigue du personnel pourront être problématiques sur le plus long terme.

A noter également que l'impact qu'aura cette baisse de qualité sur les enfants ou sur le recours que les parents feront à ce type de solution de garde reste à l'heure actuelle inconnu et méritera d'être évalué dans les mois à venir.

Besoins de soutiens et conclusions

65% des répondants indiquent qu'ils auront ou auront peut-être besoin d'un soutien financier des collectivités publiques, principalement pour faire face au déficit que va engendrer le besoin accru de remplaçants. En effet, les absences pour isolement n'ont été couvertes par aucune assurance, et les indemnités journalières n'entrent souvent en matière qu'après 30 jours d'absence. Ainsi, les structures ont dû payer des salaires à double, à leur personnel absent mais également à leurs remplaçants.



A noter qu'il ressort également du sondage un épuisement des directions. Ces dernières mettent notamment en exergue une solitude dans la gestion de la pandémie, des directives cantonales arrivant bien après les décisions du Conseil fédéral et un manque de reconnaissance du métier. Le fait que les

taux d'encadrement demandés par les autorités soit bas a pour incidence que l'absence d'un seul collaborateur a un impact très significatif sur la possibilité ou non d'ouvrir un groupe. Les directions pallient souvent ces absences et endossent donc des doubles casquettes qui ne leur permettent pas toujours de faire face à la charge de travail administratif que demande un tel poste.

Certaines d'entre elles appellent à l'établissement d'un réseau de remplaçants sur appel pour les structures du canton.

D'autres soulignent une inégalité de traitement selon le statut des crèches, communalisées ou non. Elles ne portent donc pas le même risque financier. En effet, beaucoup de crèches sont des associations et n'ont aucune assurance d'un quelconque soutien financier des communes. Elles plaident alors pour une reconnaissance et une politique publique cantonale en faveur de l'accueil des enfants, permettant de professionnaliser l'accueil préscolaire et de pérenniser les mécanismes de financement.